



OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT

SMP-19

Créé le 24 août 2020 |

OBJECTIF

Sous la supervision du Contremaître des travaux publics et du chef d'équipe aux opérations de déneigement, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes :

EXIGENCES REQUISES

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en machinerie lourde ou compétences équivalentes;
- Expérience pertinente d'au moins 2 ans ;
- Permis de conduire valide (classe 3 et 5) ;
- Maîtrise du français oral et écrit ;
- Bonne condition physique ;
- Capacité de travailler dans des positions et des conditions climatiques difficiles ;
- Capacité de soulever des charges;
- Connaissances de base en menuiserie, en soudure, en mécanique, etc. ;
- Être disponible 7 jours sur 7 pour les appels concernant les opérations de déneigement;
- Travailler sur des heures irrégulières (jour/soir/nuit/fin de semaine) ;

QUALITÉS PERSONNELLES

- Autonome
- Débrouillard
- Habiletés manuelles
- Initiative et jugement
- Courtois
- Ordonné
- Respectueux
- Responsable
- Ponctuel

DESCRIPTION DES TÂCHES

TACHES LIÉES AU SERVICE DE DÉNEIGEMENT

La personne devra effectuer des tâches reliées aux opérations de déneigement :

- Capacité à opérer une rétrocaveuse, une niveleuse, une chargeuse pour effectuer des travaux de déneigement ou d'entretien des ouvrages municipaux ;
- Capacité à conduire des véhicules (camionnette munie d'une grappe et/ou d'un équipement servant à épandre du sable, camion 6 roues et 10 roues permettant de procéder aux opérations de déneigement ou transport de marchandises et de matériaux comme pierre, sable ou gravier ;
- S'assurer de la propreté, de l'ordre et du bon état physique de son lieu de travail, des équipements, outils, véhicules, etc. ;
- Respecter les règles de vérifications des véhicules avant départ et signaler toute défectuosité ;
- Respecter les règles de santé et de sécurité pour son intégrité physique et celle de toutes autres personnes se trouvant sur les lieux de travail ou à proximité ;

TACHES GÉNÉRALES

- Entretien de son aire de travail;
- Remettre sa feuille de temps;
- Informer son supérieur immédiat de toute anomalie pouvant affecter le bon déroulement des opérations;
- Participer activement à toute rencontre demandée par son supérieur immédiat;
- Exécuter toutes tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.